



RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ
Etablissements pour enfants en situation
de handicap



SESSAD de Colmar
140 rue du Logelbach
68000 COLMAR
03 89 30 40 80

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE

I . IDENTITE DU SERVICE

- I.1) Information générales
- I.2) Informations légales sur l'activité du service
- I.3) Commentaires

II. RESSOURCES HUMAINES

- II.1) Plateau technique
- II.2) ETP budgétés non pourvus
- II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre (hors stage)
- II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :
- II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année
- II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)
- II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre
- II.8) Formation du personnel au cours de l'année
- II.9) Commentaires

III. ACTIVITE

- III.1) Modalités de fonctionnement de la structure
- III.2) Flux et file active
- III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles
- III.4) Transport
- III.5) Commentaires

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

- IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre
- IV.2) Parcours scolaire et de formation
- IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents
- IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
- IV.5) Situation complexe
- IV.6) Commentaires

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

- V.1) Délais d'attente avant admission
- V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année
- V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)
- V.5) Commentaires

Délai d'admission

Rapport d'activité harmonisé 2019

SOMMAIRE *(suite)*

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

- VI. 1) Durée moyenne de séjour
- VI. 2) Age à la sortie
- VI. 3) Parcours après la sortie
- VI. 4) Suivi des sortants
- VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées
- VI. 6) Commentaires

Durée d'accompagnement

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

- VII. 1) Surpoids et obésité
- VII. 2) Education à la santé et accès aux soins
- VII. 3) Prévention des conduites à risques
- VII. 4) Commentaires

VIII. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

- VIII. 1) Commentaires

IX. RESEAU PARTENARIAL

- IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- IX.2) Structures/services hospitaliers
- IX.3) Professionnels libéraux
- IX.4) Structures de la petite enfance
- IX.5) Education nationale
- IX.6) Sport et loisirs (*dont accueils de loisirs, clubs sportifs, etc.*)
- IX.7) Insertion professionnelle
- IX.8) Protection de l'enfance
- IX.9) Services de l'Etat, collectivité territoriale, etc.
- IX.10) Autres partenariats (*prévention...*)
- IX.11) Commentaires

X. DEMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

- X.1) Implication des familles
- X.2) Instances pour la participation des usagers
- X.3) Commentaires

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

- XI.1) Commentaires

Page de fin

Rapport d'activité harmonisé

I . IDENTITE DU SERVICE

I.1) Information générales

N° Finess (principal si multi-sites) *680012853*

Raison Sociale *SESSAD DE COLMAR*

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre établissement :

Haut-Rhin ▼

Colmar ▼

Type d'établissement *medico social*

Nom de l'organisme
gestionnaire *ARSEA*

N° de téléphone *0389808628*

Adresse mail *accueil.sessad-cath@arsea.fr*

Rapport d'activité harmonisé

I.2) Informations légales sur l'activité du service

Nombre total de places installées (agrées et financées) : 40

Nombre de places installées, quels que soient leur modalité d'accueil ou leur agrément clientèle, au 31/12/2019.

Les PCPE ne sont pas à prendre en compte dans le RAH.

Veuillez reporter ci-dessous le nombre de places installées selon les modalités indiquées sur votre autorisation :			
Par type de déficience			
Déficiences intellectuelles	30	Déficiences motrices	0
Déficiences psychiques (y compris TCC)	0	Déficiences visuelles	0
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	10	Déficiences auditives	0
Troubles spécifiques et sévères du langage et/ou des apprentissages (dysphasie...)	0	Polyhandicap	0
Par modalité d'accueil et d'accompagnement			
Internat complet / hébergement continu (365j /an)		0	
Internat/ hébergement de week-end discontinu (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)		0	
Internat / hébergement de semaine (du lundi au vendredi)		0	
Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)		0	
Semi-internat / Accueil de jour		0	
Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)		0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)		0	
Accompagnement en milieu ordinaire / à domicile		40	
Accueil temporaire		0	
Autre modalité		0	

Rapport d'activité harmonisé

Âge du public autorisé
selon l'agrément

Âge minimum

Âge maximum

Rapport d'activité harmonisé

I.3) Commentaires

Lors de la création de 10 places dédiées à l'intervention précoce auprès de jeunes enfants porteur d'un trouble du spectre autistique (TSA) en 2017, l'ARS a redéfini l'agrément :

- 30 places ouvertes à des enfants de 0 à 14 ans avec une déficience intellectuelle légère et moyenne
- 10 places 0 à 7 ans pour des enfants présentant un TSA (décision ARS N° 2017-0038 du 11 janvier 2017)

Rapport d'activité harmonisé

II. RESSOURCES HUMAINES

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration			
Directeur général	0	0	0
Directeur	0	0	0
Directeur adjoint	0	0	0
Directeur des ressources humaines	0	0	0
Adjoint de direction	0	0	0
Chef de service	1	1	1
Agent administratif et personnel de bureau	1	1	1
Autre personnel administratif	0	0	0
Catégorie : Personnel des services généraux			
Agent de service général	0	0	0
Chauffeur	0	0	0
Maitresse de maison	0	0	0
Ouvrier professionnel	0	0	0
Surveillant de nuit	0	0	0
Autre personnel des services généraux	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	1	0.75	0.75
Animateur social	0	0	0
Assistant de service social	1	0.30	0.30
Assistante familiale ou maternelle	0	0	0
AVJiste (Aide à la vie journalière)	0	0	0
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)	0	0	0
Conseiller économique social et familial	0	0	0
Éducateur de jeunes enfants	2	2	2
Éducateur spécialisé	5	4.5	4.5
Éducateur sportif / enseignant APA	0	0	0
Éducateur technique	0	0	0
Éducateur technique spécialisé	0	0	0
Enseignants spécialisés (si budgétés)	0	0	0
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)	0	0	0
Interface de communication	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Personnel éducatif, pédagogique et social			
Moniteur d'atelier	0	0	0
Moniteur éducateur	0	0	0
Musicothérapeute / Arthérapeute	0	0	0
Professeur LSF (langue des signes française)	0	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0	0
Transcripteur-adaptateur	0	0	0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	0	0	0
Personnel médical			
Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0	0
Médecin généraliste	0	0	0
Pédiatre	1	0.20	0.20
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.0571	0.0571
Autre spécialité	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
Psychologues et personnel paramédical			
Aide-soignant	0	0	0
Auxiliaire de puériculture	0	0	0
Ergothérapeute	0	0	0
Infirmier	0	0	0
Instructeur en locomotion	0	0	0
Masseur kinésithérapeute	0	0	0
Neuropsychologue	0	0	0
Orthophoniste	1	1.4	1
Orthoptiste	0	0	0
Psychologue	2	1	1
Psychomotricien, rééducateur en motricité	3	1.5	2.5
Autre personnel paramédical	0	0	0
Autre			
Autre	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Veillez choisir votre réponse :

Oui

Non

II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2019 (hors stage)

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
CDI	18	13.3071
CDD	1	1
<i>Dont CDD de remplacement</i>	1	1
Intérim	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0
Autre contrat aidé	0	0
Autre	0	0

Rapport d'activité harmonisé

II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	0	0
Enseignant spécialisé	0	0
Coordinateur pédagogique	0	0
Autres personnels d'enseignement	0	0

II.5) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires rémunérés	1
Stagiaires non rémunérés	3

Rapport d'activité harmonisé

II.6) Âge du personnel au 31 décembre (Indicateur ANAP 2Re3.2)

Classes d'âge	Nombre de personnes
Moins de 20 ans	0
20-29 ans	1
30-39 ans	6
40-49 ans	6
50-54 ans	1
55-59 ans	3
60-64 ans	2
65 ans ou plus	0

II.7) Ancienneté du personnel au 31 décembre

Intervalles	Nombre de personnes
Moins de 1 an	2
De 1 à 4 ans	4
5-9 ans	1
10-19 ans	11
20 ans ou plus	1

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

II.8) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
Obligatoire (habilitation, SST, P...)	SST Maintien des Acquis	7	3
D'adaptation/développement d...)	Le jeu symbolique	12	3
D'adaptation/développement d...)	TROUBLES DU COMPORTEMENT	14	1
D'adaptation/développement d...)	Supervision TSA	35	6
D'adaptation/développement d...)	Eval 3 La VB-Mapp	7	9
D'adaptation/développement d...)	Troubles du spectre autisme	14	1
D'adaptation/développement d...)	Approche médiation	30	1
D'adaptation/développement d...)	Colloque Autisme de la maternelle à l'insertion professionnelle	7	1
D'adaptation/développement d...)	Journée Anecamsp	14	1
D'adaptation/développement d...)	Bilan et interventions précoces des Troubles neurodéveloppementaux	20.5	4
D'adaptation/développement d...)	Communiquer avec l'application SNAP	7	1
D'adaptation/développement d...)	La prise en charge de la douleur chez les personnes autistes	3.5	3
D'adaptation/développement d...)	Remédiation cognitive des troubles psychiatriques et du neuro développement	7	1
D'adaptation/développement d...)	Matinée d'intégration associative	5	1
D'adaptation/développement d...)	Journées des chefs de service	14	1

Rapport d'activité harmonisé

II.9) Commentaires

Sur les 205 jours de fonctionnement, 5 journées réparties sur l'année ont été consacrées à un travail en équipe hors séances auprès des enfants :

2 journées pédagogiques ont été consacrées à la réalisation du projet de service accompagné par l'organisme de formation AT-Talents,

2 journées pédagogiques inter service (SESSAD/CAMSP/EDIPA) sur des fiches actions (évaluation des outils d'évaluation des enfants de moins de 4 ans, création d'un questionnaire pour soutenir la réflexion des parents dans la co-construction du projet personnalisé, une autre fiche action a été réalisée sur l'harmonisation des outils de communication et le rôle de l'orthophoniste).

1 journée pédagogique a eu lieu concernant l'organisation de la rentrée de Septembre.

Rapport d'activité harmonisé

III. ACTIVITE

III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

Nombre d'ACTES en lien avec le financement :

	Nombre
Prévisionnel d'actes	4940
Actes réalisés	5226
<i>dont nombre d'actes indirects (ou de coordination)</i>	

Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)

	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre de jours de fonctionnement	205	0	0
Nombre de jours d'activité directe	200	0	0

Rapport d'activité harmonisé

	SESSAD	UEMA	UEEA
Nombre annuel de journées théoriques	8000		
Nombre de journées réalisées	8040		

III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	59
Nombre de personnes en dérogation accompagnées dans l'année	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0
<i>Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans</i>	0

Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation (ANAP IPr1.1)

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	16

Taux de rotation des places financées (hors accompagnement temporaire) (ANAP IPr5.2.1)

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles

Nombre de jeunes de la file active concernés par les séances, selon leur type :

	Nombre de jeunes
Accompagnement socio-éducatif en face à face	
dont individuel au SESSAD	7
dont individuel à domicile	52
dont individuel hors domicile (dont école)	59
dont collectif au SESSAD	25
dont collectif extra muros	45
Accompagnement pédagogique (réalisé par un enseignant)	
dont individuel au SESSAD	0
dont individuel à domicile	0
dont individuel hors domicile (dont école)	0
dont collectif au SESSAD	0
dont collectif extra muros	0

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles *(suite)*

Nombre de jeunes de la file active concernés par les séances, selon leur type :

	Nombre de jeunes
Accompagnement thérapeutique	
dont individuel au SESSAD	7
dont individuel à domicile	52
dont individuel hors domicile (dont école)	52
dont collectif au SESSAD	25
dont collectif extra muros	23
dont séance thérapeutique en libéral (dont individuel ou collectif)	6
Intervention sans la présence de l'enfant	
dont séances auprès des aidants (non professionnels)	32
dont séances auprès des partenaires (professionnels)	32

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration		
Directeur général	0	0
Directeur	0	0
Directeur adjoint	0	0
Directeur des ressources humaines	0	0
Adjoint de direction	0	0
Chef de service	59	59
Agent administratif et personnel de bureau	0	0
Autre personnel administratif	0	0
Personnel éducatif, pédagogique et social		
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	7	7
Animateur social	0	0
Assistant de service social	11	11
Assistante familiale ou maternelle	0	0
AVJiste (Aide à la vie journalière)	0	0
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)	0	0

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Personnel éducatif, pédagogique et social		
Conseiller économique social et familial	0	0
Éducateur de jeunes enfants	13	13
Éducateur spécialisé	39	39
Éducateur sportif / enseignant APA	0	0
Éducateur technique	0	0
Éducateur technique spécialisé	0	0
Enseignants spécialisés (si budgétés)	0	0
ICACS (Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle)	0	0
Interface de communication	0	0
Moniteur d'atelier	0	0
Moniteur éducateur	0	0
Musicothérapeute / Arthérapeute	0	0
Professeur LSF (langue des signes française)	0	0
Technicien de l'intervention sociale et familiale	0	0
Transcripteur-adaptateur	0	0
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	0	0

Rapport d'activité harmonisé

[Retour au sommaire](#)

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles (suite)

Nombre de personnes concernées par les séances, selon la catégorie d'intervenants :

Intervenants	Nombre de jeunes	Nombre de familles
Personnel médical		
Médecin en rééducation fonctionnelle	0	0
Médecin généraliste	0	0
Pédiatre	52	52
Psychiatre, pédopsychiatre	36	36
Autre spécialité	0	0
Psychologues et personnel paramédical		
Aide-soignant	0	0
Auxiliaire de puériculture	0	0
Ergothérapeute	0	0
Infirmier	0	0
Instructeur en locomotion	0	0
Masseur kinésithérapeute	0	0
Neuropsychologue	0	0
Orthophoniste	47	47
Orthoptiste	9	9
Psychologue	52	52
Psychomotricien, rééducateur en motricité	43	43
Autre personnel paramédical	0	0

Rapport d'activité harmonisé

III.3) Séances réalisées pour les jeunes et les familles *(suite)*

Nombre d'acteurs ayant bénéficié d'une intervention d'appui-conseil

	Nombre
ESMS	0
Services hospitaliers	0
Structures / acteurs de la petite enfance (y compris assistantes maternelles)	5
Centre de loisirs, club sportif	0
Education nationale, dont :	
<i>Ecole maternelle</i>	15
<i>Ecole élémentaire</i>	1
<i>Collège</i>	0
<i>Lycée/Lycée professionnel</i>	0
<i>ULIS - Primaire</i>	21
<i>ULIS - Collège</i>	0
<i>ULIS - Lycée</i>	0
<i>SEGPA</i>	0
<i>EREA</i>	0
<i>Autres</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

III.4) Transport

Nombre de kilomètres parcourus dans l'année :

	Nombre
Nombre de kilomètres	62473.37
<i>dont véhicule de service ou véhicule du personnel</i>	62473.37
<i>dont taxi (si financé par l'établissement)</i>	0
<i>dont remboursement des frais de transport des familles (si financé par l'établissement)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes utilisant régulièrement un mode de transport collectif ordinaire (train, tram, bus...) dans le cadre de son accompagnement par le SESSAD	0

Rapport d'activité harmonisé

III.5) Commentaires

La pédiatre rencontre annuellement tous les enfants DI et TSA.

Le psychiatre rencontre annuellement et conjointement avec la psychologue DI tous les enfants DI.

La coopération avec les écoles maternelles (directions, enseignantes, AESH) accueillant les enfants avec TSA se poursuit avec notamment le partage d'outils communs et le transfert de compétences. En début d'année scolaire, 2 rencontres dans ce sens ont eu lieu. Une dans le service et une autre dans une école maternelle avec l'ensemble des écoles maternelles accueillant des enfants TSA suivis par le service.

Dans la même optique, une rencontre avec une école ayant ouvert une nouvelle classe Ulis primaire et accueillant des enfants suivis par le service DI, a été l'occasion de présenter le service et d'effectuer un transfert de compétences de l'équipe vers les enseignantes et AESH.

Le nombre de séances correspondent au nombre de coordination avec le Camsp et Edipa ainsi que notre présence à l'ensemble des ESS.

Une augmentation sensible de la file active : 52 en 2018, et 59 en 2019. De fait la charge administrative est en tension liée au nombre de contacts, contrats d'accompagnements, conventions et de projets personnalisés.

PRECISIONS SUR LES MODALITES DE CALCUL DES CHIFFRES D'ACTIVITE:

ACTES REALISES:

→ *Coeff multiplicateur = ((G)/(C)/(D))/nb séances par semaine prévues*

= (séances réalisées / nb semaines / nb enfants moyen de l'année) / nb séances par semaine prévues

→ *Nb journées réalisées = (B) x (D) x coeff mult.*

où:

(C) = Nb de semaines dans l'année

(D) = Nb enfants moyen de l'année

(E) = Séances théoriques

(F) = Séances prévisionnelles

(G) = Séances réalisées

Rapport d'activité harmonisé

IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	30	2
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	11	5
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	0	7
Troubles du langage et des apprentissages	0	41
Déficiences auditives	0	0
Déficiences visuelles	0	0
Déficiences motrices	0	2
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles	0	0
Cérébro-lésions	0	0
Polyhandicap	0	0
Autres types de déficiences	0	0

Parmi les effectifs signalés, combien sont *(toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :*

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	11
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	0
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	1
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	7

Rapport d'activité harmonisé

IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2019 (suite)

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an	0	6 à 10 ans (inclus)	24
1 à < 2 ans	0	11 à 15 ans (inclus)	4
2 à < 3 ans	2	16 à 17 ans (inclus)	0
3 à < 4 ans	3	18 à 19 ans (inclus)	0
4 à < 5 ans	3	20 à 24 ans (inclus)	0
5 à < 6 ans	5	25 à 29 ans (inclus)	0

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire) (ANAP 2Pr6.1)

	Nombre
Structures de la petite enfance	3
Assistants maternelles	0
Autres	0

Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport (transport assuré par la structure uniquement)

	Nombre
Données à renseigner au 31/12	
Pas d'adaptation	0
Avec transfert place assise	0
Fauteuil roulant	0
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	0
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
Scolarité dans un établissement médico-social			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social	0	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	0	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	0	0	
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)	0	0	
Scolarité dans un établissement scolaire			
Ecole maternelle	6	9	15
Ecole élémentaire	1	0	1
ULIS école	20	1	21
Collège	0	0	0
SEGPA	0	0	0
ULIS Collège	0	0	0
Maison Familiale et Rurale	0	0	0
Lycée/lycée professionnel/CFA	0	0	0
ULIS Lycée	0	0	0
EREA	0	0	0
Autre (Pôle de regroupement...)	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12) (suite)

	Nombre
Scolarité partagée uniquement entre UE interne à l'établissement et UE externalisée	0
Scolarité partagée entre établissement médico-social et un établissement scolaire	0
Scolarité partagée entre une ULIS et une classe ordinaire	0

Nombre de jeunes non scolarisés (ne fréquentant ni un établissement scolaire, ni une unité d'enseignement, ni un enseignement à distance type CNED)

	Nombre
Nombre de jeunes non scolarisés, parmi les 3-15 ans	2

	Nombre
Nombre de jeunes ayant bénéficié d' au moins une inclusion scolaire au cours de l'année ?	16

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé)	0
Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé	
<i>Contrat d'apprentissage</i>	0
<i>Contrat de professionnalisation</i>	0
<i>Autre</i>	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents

Suivi par un service de pédopsychiatrie

	Nombre
CMP/CATTP	0
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	0

Nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi dans un autre ESMS (en plus du SESSAD)	Nombre
CAMSP	3
CMPP	0
ITEP	0
IME	0
Autre	0

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en</u> raison de ses troubles <u>psychologiques/psychiatriques</u> :	5

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

	En interne (ou sur financement)	En libéral ou hospitalier (<i>hors financement SESSAD</i>)
Ergothérapeute	1	0
Kinésithérapeute	2	0
Orthophoniste	36	0
Orthoptiste	14	0
Psychologue	16	3
Psychomotricien	26	0
Psychiatre	0	0
Médecin rééducation fonctionnelle	0	4
Autre médecin	0	41
Instructeur en locomotion	0	0
Avejiste	0	0
Transcripteur-adaptateur de documents	0	0
Interface de communication	18	0
Codeur LFPC	0	0
Autre professionnel paramédical	0	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	8
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	18

Nombre d'enfants utilisant comme modalité de communication privilégiée :

	Nombre
Braille	0
LSF (Langue des Signes Française)	0
LFPC (Langue Française Parlée Complétée)	0

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (<i>dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur</i>)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (<i>dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille</i>)	0
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	0
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents (suite)

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	0
Une stomie	0
Une sonde gastrique	0

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (<i>autre que prescrite médicalement</i>). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	1
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas	4

Rapport d'activité harmonisé

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

		Nombre de mineurs bénéficiant
d'un placement	En IME	0
	Chez un assistant familial	1
	chez un tiers digne de confiance	0
	en pouponnière	0
	En MECS (ou foyer) *	2
d'une mesure éducative	AED	0
	AEMO	2

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs (CJM) :	0

	Nombre
Nombre d'enfants/jeunes majeurs bénéficiant d'une mesure PJJ :	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.5) Situation complexe

	Nombre
Nombre de jeunes accompagnés ayant fait l'objet d'un GOS	
<i>dont nombre de jeunes accompagnés uniquement par le service</i>	0
<i>dont nombre de jeunes accompagnés par plusieurs ESMS (EEAP, IEM, IES, IME, ITEP, SESSAD)</i>	0

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	0

Rapport d'activité harmonisé

IV.6) Commentaires

Sur les 41 enfants présents au 31/12/2019, seuls 4 ne sont pas scolarisés. 3 d'entre eux sont accueillis partiellement en crèche et un est accueilli en multi accueil à temps plein.

Rapport d'activité harmonisé

V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNEE

V.1) Délais d'attente avant admission

A quoi attribuez-vous les délais d'admission dans votre établissement ?

Situation de sous effectifs (personnel)	<input type="text"/>
Augmentation des demandes	Rang 1 <input type="text"/>
Augmentation des durées de prise en charge	<input type="text"/>
Manque d'offre alternative sur le territoire	Rang 2 <input type="text"/>
Manque de ressources internes	<input type="text"/>
Manque de place dans un autre établissement	<input type="text"/>
Postes budgétés mais non pourvus	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>

V.2) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre
Moins d'1 an	0
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	2
3 à < 4 ans	3
4 à < 5 ans	1
5 à < 6 ans	5

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	5
11 à 15 ans (inclus)	
16 à 17 ans (inclus)	
18 à 19 ans (inclus)	
20 à 24 ans (inclus)	
25 à 29 ans (inclus)	

Rapport d'activité harmonisé

V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre	Dont acc. par une AESH
Non scolarisé	4	
Scolarité dans un établissement MS uniquement		
Unité d'enseignement dans un établissement médico-social	0	
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire	0	
UEMA	0	
UEEA	0	
Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire	0	
Scolarité dans un établissement scolaire uniquement		
ULIS Primaire	4	4
ULIS secondaire (collège, lycée)	0	
SEGPA	0	
EREA	0	
Enseignement ordinaire à temps complet	0	
Enseignement ordinaire à temps partiel	0	
Autre	8	8

Rapport d'activité harmonisé

V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
Uniquement en famille (<i>A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire</i>)	0
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	3
CAMSP	13
CMPP	0
EEAP	0
IEM	0
IES	0
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
ITEP/DITEP	0
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	0
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	0
Autres ESMS	0
Equipe relais handicap rare (ERHR)	0
Services de psychiatrie infanto-juvénile	0
Professionnels paramédicaux libéraux	0
Autres	0



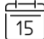

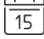
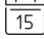
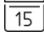
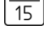
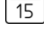
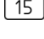
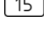
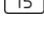
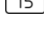
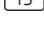
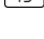
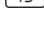
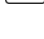


Rapport d'activité harmonisé

Délai d'admission pour les entrants (*hors accompagnement temporaire*)

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Date de notification		Date d'admission	
27/04/2017		08/01/2019	
26/01/2017		09/01/2019	
28/09/2017		01/02/2019	
22/02/2018		13/02/2019	
01/10/2017		07/10/2019	
29/06/2017		24/10/2019	
01/01/2018		28/11/2019	
31/05/2018		27/02/2019	
25/04/2019		02/09/2019	
26/07/2018		04/09/2019	
31/01/2019		11/10/2019	
30/08/2018		23/10/2019	
27/06/2019		05/11/2019	
		02/10/2019	
		03/09/2019	

Rapport d'activité harmonisé

Délai d'admission pour les **entrants** (*hors accompagnement temporaire*) **SUITE**

Pour chacune des personnes entrées au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date de notification délivrée par la CDAPH, ainsi que la date d'admission dans l'établissement.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Ces données serviront à calculer les délais moyens avant admission.

Date de notification

Date d'admission



17/09/2019



Rapport d'activité harmonisé

V.5) Commentaires

Au 31/12/2019 3 enfants sont accompagnés par un personnel du Sessad au sein des crèches dans le cadre d'une convention tripartite avec le service petite enfance de la ville de Colmar et les partenaires de l'action précoce pour favoriser l'accueil du jeune à besoins particuliers. Ces actions participent de la mission ressource du SESSAD .

par exemple une étroite collaboration d'inclusion existe entre le CAMSP et le SESSAD avec le service Petite enfance de la ville de Colmar dans le cadre d'une convention pour favoriser l'accueil du jeune enfant. Les professionnels du CAMSP soutiennent l'inscription des enfants dans les crèches avec l'appui du SESSAD, si le besoin d'un temps d'accompagnement est sollicité.

L'objectif est de faciliter le passage de la réalité ambulatoire à celle de la vie en collectivité.

Rapport d'activité harmonisé

VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNEE

VI. 1) Durée moyenne de séjour

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (<i>y compris les accueils temporaires</i>)	18
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	18
<i>Dont sorties avec notification</i>	15
<i>Dont sorties sans notification</i>	3

VI. 2) Age à la sortie

	Nombre
Moins d'1 an	
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	
3 à < 4 ans	2
4 à < 5 ans	2
5 à < 6 ans	2

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	6
11 à 15 ans (inclus)	6
16 à 17 ans (inclus)	
18 à 19 ans (inclus)	
20 à 24 ans (inclus)	
25 à 29 ans (inclus)	

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Education générale ou professionnelle	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	1
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	15
IME	1
Etablissement pour enfants polyhandicapés	0
ITEP/DITEP	0
IEM	0
IES	0
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	0
Activité professionnelle	
Activité à caractère professionnel en ESAT	0
Emploi en entreprise adaptée	0
Emploi en milieu ordinaire	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0
En formation ou en stage	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur activité ou accueil en journée après la sortie (Indicateur ES2018)

	Nombre
Autre activité ou accueil	
Hospitalisation en psychiatrie	0
Autre hospitalisation	0
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	0
Accueil en MAS ou FAM	0
Accueil en établissement à l'étranger	0
Autre	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	0
Autre	1
Activité inconnue	0
Sans objet : décès	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Insertion professionnelle des jeunes sortis pendant l'année

	Nombre
Contrats non aidés	
Nombre de jeunes en CDI	0
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	0
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	0
Interim	0
Autres	0
Contrats aidés	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	0
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	0
Entreprise adaptée	0
Formation adulte pré- et qualifiante	0
Autres	0

Rapport d'activité harmonisé

VI. 3) Parcours après la sortie (suite)

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie (indicateur ES2018)

	Nombre
Logement personnel	0
Hébergé chez parents, proches	17
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	0
Famille d'accueil	1
Foyer d'hébergement	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0
MAS ou FAM	0
Établissement de santé	0
Établissement social (MECS, maison relais,...)	0
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	0
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	0
Autre	0
Inconnu	0
Sans objet : décès	0

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2019	27
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	37

Rapport d'activité harmonisé

VI. 5) Orientations prévues, mais non réalisées

Jeunes présents dans la structure au 31/12, faute d'avoir pu mettre en place les orientations (sur la base d'une notification de la MDPH). En cas de double notification, retenir le 1er choix ou celui le plus adapté aux besoins de la personne.


	Nombre	Dont amendement Creton
SEEEES (ex IMP)	12	0
SIPFP (ex IMPPro)	0	0
ITEP	0	0
IEM	0	0
Autre SESSAD	0	0
Foyer de vie	0	0
MAS	0	0
FAM	0	0
SAJ	0	0
ESAT/EA	0	0
SAVS	0	0
SAMSAH	0	0
Autres ESMS	0	0
Structures/services hospitaliers	0	0
Autre	0	0

Rapport d'activité harmonisé

Durée d'accompagnement des personnes **sorties définitivement**

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.




























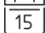
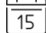
Date d'admission		Date de sortie	
01/10/2015		17/01/2019	
08/10/2014		21/12/2019	
17/10/2014		21/12/2019	
23/08/2016		05/11/2019	
27/08/2012		27/07/2019	
30/05/2011		17/01/2019	
22/08/2017		11/11/2019	
09/10/2017		30/08/2019	
25/09/2017		30/08/2019	
18/09/2017		24/07/2019	
19/09/2017		17/12/2019	
17/10/2017		06/02/2019	
06/11/2017		09/12/2017	
22/11/2017		24/07/2019	
27/05/2019		24/07/2019	

Rapport d'activité harmonisé

Durée d'accompagnement des personnes **sorties définitivement**

Pour chacune des personnes sorties définitivement au cours de l'année 2019, veuillez renseigner la date à laquelle elle a été admise, ainsi que la date de sa sortie.

Pour ce faire, cliquez sur les icônes représentant un calendrier pour ouvrir la fenêtre qui vous permettra de sélectionner la date.

Date d'admission		Date de sortie	
04/09/2018		19/07/2019	
01/10/2018		22/01/2019	
21/11/2018		17/07/2019	
			
			
			
			
			
			
			
			
			
			
			
			

Rapport d'activité harmonisé

VI.6) Commentaires

Sur les 18 enfants sortis définitivement en 2019,

4 sont sortis suite à la fin d'un accompagnement en accord avec les parents (plus de nécessité de suivis).

5 enfants sont sortis car arrêt de l'accompagnement dû à l'atteinte de la limite d'âge de notre habilitation (demande de relais de suivi par un autre Sessad systématiquement faite en amont via un dossier MDPH).

1 enfant a intégré un IME.

3 ont intégrés une classe passerelle (avec suivi médico éducatif).

1 enfant a été admis à la PIJ.

1 enfant a intégré un autre Sessad dû à l'atteinte de la limite d'âge dans notre service

3 enfants suivis en crèche ont rejoints une scolarisation sans notification en cours pour un suivi par le SESSAD

Sur les 37 enfants sortis durant les 3 dernières années, les 27 qui ont eu un suivi correspondent aux enfants accueillis qui avaient eu une notification MDPH. Les 10 autres enfants étaient ceux suivis en crèche dont accompagnés par le Sessad sans notification MDPH mais sous convention avec les crèches respectives et le service Camsp / Edipa qui les accompagnent.

Rapport d'activité harmonisé

VII. PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	52

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

– des CVS (Conseil de la vie sociale) :	NON ▼
– du PPA/PPS avec les parents :	OUI ▼
– de réunions destinées aux jeunes :	OUI ▼

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés
(**choix multiple**) :

- IDE
- CESH
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

Rapport d'activité harmonisé

VII. 2) Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active).	52
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste , parmi l'ensemble des personnes accompagnées au cours de l'année (file active).	33

VII. 3) Prévention des conduites à risques

Nombre de jeunes concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives (alcool, drogues, jeux, écran...)	0
Santé bucco-dentaire	0
Obésité	0
Vie affective et sexuelle (VAS)	0

Rapport d'activité harmonisé

VII. 4) Commentaires

il n y a pas eu d'action de prévention en groupe pour les familles concernant la santé buccodentaire, le poids ou les addictions hormis la visite médicale individuelle et les actions éducatives individuelles a domicile pour les enfants concernés

Au 31/12, 33 enfants accompagnés avaient un bon suivi dentaire. Pour les 8 autres, difficile à évaluer soit par méconnaissance de l'age du 1er suivi ou par difficulté comportementale de l'enfant. A noter l'absence de réseau handident effectif sur Colmar et les environs. Avec une grande majorité des familles, il est nécessaire d'évoquer le brossage des dents de leurs enfants car souvent non prioritaire pour les parents, et ce essentiellement concernant les enfants porteurs de TSA.

Concernant le suivi du poids, 6 enfants sont concernés par un surpoids ou une obésité ; demande de suivi rapproché via le médecin traitant avec une demande de bilan diagnostique mais difficultés des familles a adhérer au projet.

Rapport d'activité harmonisé

IX. RESEAU PARTENARIAL

IX.1) Etablissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Catégorie ESMS	Nombre de structures	dont nombre de partenariats formalisés	dont nombre de conventions réellement mises en œuvre
CAMSP	1	1	3
CMPP	1	1	1
ESAT	0	0	0
FAM	0	0	0
SEES (ex IMP)	2	1	1
SIPFP (ex IMPro)	0	0	0
IEM	0	0	0
ITEP	0	0	0
MAS	0	0	0
SESSAD	1	1	1
Autres ESMS	0	0	0

Autres ESMS :	<i>Edipa</i>
---------------	--------------

Rapport d'activité harmonisé

IX.2) Structures/services hospitaliers

Type d'établissement ou de service sanitaire	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
<i>CRA Rouffach</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

IX.3) Professionnels libéraux

Catégorie de professionnels	Nombre de professionnels
<i>Orthophoniste</i>	<i>24</i>
<i>Ergothérapie</i>	<i>1</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>5</i>
<i>Kiné</i>	<i>3</i>

Rapport d'activité harmonisé

IX.4) Structures de la petite enfance

Catégorie ESMS	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
Structures de la petite enfance	5	5	5
Assistante maternelle	0	0	0
Autres	0	0	0

Autres structures de la petite enfance :

IX.5) Education nationale

Catégorie d'établissement	Nombre de structures	<i>dont nombre de partenariats formalisés</i>	<i>dont nombre de conventions réellement mises en œuvre</i>
École maternelle	15	15	15
École élémentaire	1	1	1
Collège	0	0	0
Lycée / Lycée professionnel	0	0	0
ULIS - Primaire	13	13	13
ULIS - Collège	0	0	0
ULIS - Lycée	0	0	0
SEGPA	0	0	0
EREA	0	0	0
Autres	0	0	0

Rapport d'activité harmonisé

IX.11) Commentaires

Au vu de notre habilitation de 0 à 14 ans, nous ne sommes pas concernés par les orientations professionnelles.

Rapport d'activité harmonisé

X. DERMARCHE QUALITE ET PARTICIPATION DES PERSONNES

X.1) Implication des familles

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) présentes (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	59

	Nombre
Nombre d'enfants pour lesquels au moins une réunion avec l' <u>Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)</u> s'est tenue durant l'année	52

X.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ? Oui Non

Disposez-vous d'une autre forme de participation ? Oui Non

Précisez : *Questionnaire annuel. Question posée à chaque RDV de projet personnalisé annuel*

Rapport d'activité harmonisé

X.3) Commentaires

Sur les 59 enfants suivis en 2019 (file active), 50 ESS ont eu lieu avec systématiquement la participation d'un ou deux personnels du Service. Pour les 9 autres, étant en crèche (7 enfants) ou multi accueil (2 enfants), les ESS n'existent pas. Un projet personnalisé a eu lieu au moins une fois dans l'année pour chacun des 59 enfants accompagnés.

Rapport d'activité harmonisé

XI. PROJET ET PERSPECTIVES

Veillez indiquer les projets et perspectives qui aboutiront à une modification du projet d'établissement (pour exemple, augmentation du nombre de places, modification du type d'accueil, changement dans l'organigramme de l'établissement...) :

Réécriture du projet de service avec l'ensemble de l'équipe, partenaires et parents volontaires en 2020.

Réflexion concernant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement médico éducatif (DAME) en janvier 2021 (regroupant une direction commune IME et Sessad).

Mise en place du CPOM en 2020.

Réponse à un appel à projet concernant l'ouverture d'une UEMA en septembre 2020.

Veillez indiquer les nouvelles activités, nouveaux services rendus à l'utilisateur :

Mise

en place de plusieurs groupes fratrie des enfants accompagnés en DI durant l'année 2019, animé par la psychologue et un éducateur spécialisé.

Mise en place en TSA de groupes "socialisation" qui perdureront en 2020.